

# Conduite de Poids Lourds de plus de 3,5 T

**FIMO ET FCO : le décret n°2007/1340 du 11/09/2007 modifie le dispositif des formations obligatoires du conducteur routier. La réglementation a changée pour le transport de marchandises avec les poids lourds de plus de 3,5 T.**

Depuis le 10 septembre 2009 les conducteurs de véhicule lourds de plus de 3,5 T nécessitant les permis C et EC doivent posséder en plus des permis de conduire la **FIMO** (Formation Initiale Minimale Obligatoire). Et suivre tous les 5 ans la **FCO** (Formation Continue Obligatoire).

**FIMO : durée de 140 heures minimum sur 4 semaines consécutives.**

**FCO : valable 5 ans, 35 heures sur 5 jours consécutifs ou 3 jours + 2jours.**

**Tous les conducteurs du transport privé de marchandises (salariés et non salariés) sont soumis aux formations.**

**Les accords de branche du transport privé devront s'adapter à la nouvelle réglementation.**

Les conducteurs nouvellement soumis (permis obtenus avant le 10 09 09) ayant obtenu la FIMO par équivalence (Attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel délivré par le chef d'entreprise) doivent

avoir satisfait à l'obligation de formation continue (FCO) avant le 10 septembre 2012 pour le transport de marchandises.

Pour les conducteurs ayant obtenu le permis C ou EC après le 10 septembre 09, il faut obligatoirement suivre la formation FIMO puis tous les 5 ans suivre la FCO.

**L'attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel** délivré par le chef d'entreprise permet pour les conducteurs qui ont une activité de conduite, d'être en règle en cas de contrôle routier. La FCO devra être suivi **avant le 10 septembre 2012.**

Les conducteurs, qui ont interrompu la conduite depuis plus de 5 ans, doivent suivre la FCO avant la prise de poste.

Sont exemptés de FIMO :

Les conducteurs conduisant des véhicules transportant **du matériel ou de l'équipement**, à utiliser dans l'exercice du métier de leur conducteur à condition que la conduite du véhicule ne représente l'activité principale du conducteur.